



PROJET de DELIBERATION

n° 2025 –11

Programme FEDER Massif des Alpes 2021-2027

PROJET

« ROYAUME – Restauration et médiation sur des habitats et espèces à enjeux »

Le Conseil d'administration du Parc national de la Vanoise,

Réuni le 11 mars 2025 à Frontenex, sous la présidence de Madame Rozenn HARS, le quorum étant atteint,

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'appel à projet Biodiversité du programme FEDER Massif des Alpes 2021-2027 ayant pour objectif de « Lutter contre l'érosion de la biodiversité et la dégradation des écosystèmes du Massif des Alpes » ;

Considérant les enjeux liés à la biodiversité dans le Parc national de la Vanoise ;

Considérant l'importance pour le Parc de travailler en partenariat avec les socio-professionnels et notamment le monde agricole du territoire ;

Considérant la nécessité pour l'établissement de faire approuver la candidature, le projet, le programme d'actions, le budget et le plan de financement prévisionnels par l'organe délibérant de l'établissement.

Considérant la prise de responsabilité du chef de projet, le Parc national des Ecrins ;



Le Conseil d'Administration du Parc national de la Vanoise :

- Approuve la participation de l'établissement, en qualité de partenaire, au projet « ROYAUME – Restauration et médiation sur des habitats et espèces à enjeux »;
- Approuve le budget prévisionnel et le plan de financement du projet pour le Parc national de la Vanoise :

Ressources	Montant ROYAUME	Taux
Europe (FEDER)	164 996.79 €	60 %
État (FNADT)	27 499.47 €	10 %
Département de la Savoie	27 499.47 €	10 %
Autofinancement	54 998.93 €	20%
Total	274 994.66 €	100 %

- Autorise, Xavier EUDES, en sa fonction de Directeur, à demander la subvention FEDER pour le dit projet et à réaliser les démarches relatives à ce projet, à l'exception de toute décision augmentant le montant total des dépenses éligibles ou modifiant le taux de financement ;
- S'engage à réaliser les activités indiquées et établies dans le formulaire de candidature du projet ci-dessus mentionné ;
- S'engage à préfinancer l'opération, pour ce qui le concerne, dans le cas de l'obtention d'un concours communautaire ;
- S'engage à conserver toutes les pièces du dossier en vue de contrôles français ou communautaires ;
- Sollicite, par l'intermédiaire du chef de projet, une aide de l'Europe au titre du programme opérationnel FEDER – Massif des Alpes, à hauteur de 60%, d'un montant subventionnable de 274 994.66 €, soit 164 996.79 €
- Sollicite, par l'intermédiaire du chef de projet, une aide de l'Etat à hauteur de 10 %, soit 27 499.47 € ;
- Sollicite, par l'intermédiaire du chef de projet, une aide du Département de la Savoie à hauteur de 10 %, soit 27 499.47 €.

Adopté à Frontenex, le 11 mars 2025

La Présidente du Conseil d'administration,

Rozenn HARS


**PARC NATIONAL
DE LA VANOISE**
135, Rue du Docteur Julliard
73000 CHAMBERY
FRANCE